

**Attribution du marché relatif à l'évolution du système d'information, d'assistance et de maintenance informatique de maintenance informatique**

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** – De valider le marché relatif l'évolution du système d'information, d'assistance et de maintenance informatique de maintenance informatique avec l'entreprise MYOSOTIS pour un montant de 85 110 euros HT.

**ARTICLE 2** – De signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** – Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5** - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Séez, le 28 Avril 2022

**Yannick AMET**  
Président

